



**Benjamin Moore®**

## FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision : 17-juil.-2024

Numéro de révision: 2

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

<b>Nom du produit</b>	<b>GENNEX WATERBORNE COLORANT - THALO BLUE</b>
<b>Code du produit</b>	<b>N229B1</b>
<b>Code produit Alternate</b>	N229B1
<b>Classe de produit</b>	Colorant
<b>Couleur</b>	Bleu
<b>Utilisation recommandée</b>	Colorant
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun renseignement disponible

<b>Identificateur du fournisseur initial</b>	<b>Fabricant</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>
Benjamin Moore & Cie. Limitée 8775, rue Keele Concord, ON L4K 2N1 www.benjaminmoore.ca Téléphone: 1-800-361-5898	Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 Tél. : 1-866-708-9180 www.benjaminmoore.com	CHEMTREC (États-Unis) : 800-424-9300 CHEMTREC (hors des États-Unis) : (703)-527-3887 CANUTEC: 613-996-6666 (CND)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage

##### **Attention**

##### **Mentions de danger**

Provoque une sévère irritation des yeux  
Peut provoquer une allergie cutanée



**Aspect** liquide

**Odeur** peu ou pas d'odeur

**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
 Porter des gants/vêtements de protection et une protection pour les yeux/le visage

**Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

**Peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin  
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non applicable

**Autres renseignements**

Aucun renseignement disponible

**AVERTISSEMENT :** Ce produit contient des composés d'isothiazolinone à des concentrations inférieures à 0,1 %. En plus de jouer le rôle de biocides couramment utilisés dans la plupart des peintures, ces substances servent d'agents de conservation dans une variété de produits de soins personnels. Certaines personnes peuvent y être sensibles ou allergiques, même à de faibles doses.

**3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)

C.I. Pigment Blue 15	147-14-8	10 - 30%	-	-
Nepheline syenite	37244-96-5	3 - 7%	-	-
Polypropylene glycol	25322-69-4	1 - 5%	-	-
Alcohols, C11-14-iso-, C-13-rich, ethoxylated	78330-21-9	1 - 5%	-	-
2-Propenoic acid, butyl ester	141-32-2	0.1 - 0.25%	-	-

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

#### 4. PREMIERS SOINS

<b>Conseils généraux</b>	Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers soins particulières.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.
<b>Inhalation</b>	Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au besoin.
<b>Symptômes et Effets les Plus Importants</b>	Aucun connu.
<b>Avis aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
<b>Risques Spécifiques à la Substance Chimique</b>	Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.
<b>Sensibilité au choc</b>	Non
<b>Sensibilité à la décharge électrostatique</b>	Non
<b>Données sur l'inflammabilité</b> Point d'éclair (°F)	Sans objet

<b>Point d'éclair (°C)</b>	Non applicable
<b>Méthode</b>	Non applicable

**Limites d'inflammation dans l'air**

<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Non applicable
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Non applicable

**NFPA**

<b>Risques pour la santé</b>	1
<b>Inflammabilité</b>	0
<b>Stabilité</b>	0
<b>Spécial :</b>	Sans objet

**Légende NFPA**

0=Non dangereux  
1=Faible  
2=Modéré  
3=Élevé  
4=Sévère

*Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.*

*L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au [www.nfpa.org](http://www.nfpa.org).*

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

<b>Précautions personnelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.
<b>Autres informations</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Manutention</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.
<b>Entreposage</b>	Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun renseignement disponible

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Limites d'exposition**

Nom chimique	OSHA PEL	ACGIH TLV	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
C.I. Pigment Blue 15	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> Cu dust and mist As Copper compounds [RR-00595-8] TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> Cu dust and mist	-	-	-	-
Nepheline syenite	-	-	-	-	10 mg/m <sup>3</sup> - TWA	-
2-Propenoic acid, butyl ester	-	dermal sensitizer TWA: 2 ppm	2 ppm - TWA 10 mg/m <sup>3</sup> - TWA	2 ppm - TWA Dermal Sensitizer	2 ppm - TWA	2 ppm - TWAEV

**Légende**

OSHA - Sécurité & Health Administration limites d'exposition professionnelle  
 ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta  
 Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique  
 Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario  
 Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec  
 N/E - Non établi

**Mesures techniques**

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**  
**Protection de la peau**  
**Protection respiratoire**

Lunettes de sécurité avec protections latérales  
 Gants protecteurs et habillement imperméable.  
 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Aspect</b>	liquide
<b>Odeur</b>	peu ou pas d'odeur
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité (lbs./gal)</b>	9.1 - 9.5
<b>Densité</b>	1.09 - 1.14
<b>pH</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité (cps)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité(s)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur à 20 °C (kPa)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur relative</b>	Aucun renseignement disponible
<b>% solides en masse</b>	25 - 35
<b>% solides en volume</b>	20 - 30
<b>% volatiles en masse</b>	65 - 75

% volatiles en volume	70 - 80
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	0
Point d'ébullition (°F)	212
Point d'ébullition (°C)	100
Point de congélation (°F)	32
Point de congélation (°C)	0
Point d'éclair (°F)	Sans objet
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Temp d'autoignition (°F)	Aucun renseignement disponible
Temp d'autoignition (°C)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°F)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°C)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Prévenir de la congélation.
Matières incompatibles	Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions d'emploi normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

### Toxicité aiguë

**Renseignements sur le produit** Aucun renseignement disponible

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucun renseignement disponible

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Contact avec les yeux** Peut causer une légère irritation  
**Contact avec la peau** La substance peut causer une légère irritation de la peau.  
 Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et

**Inhalation**  
**Ingestion**

causer une irritation.  
Peut causer une irritation des voies respiratoires.  
Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

**Sensibilisation**  
**Effets neurologiques**  
**Effets mutagènes**  
**Effets sur la reproduction**  
**Effets sur le développement**  
**Effets sur les organes cibles**  
**STOT - exposition unique**  
**STOT - exposition répétée**  
**Autres effets nocifs**  
**Risque d'aspiration**

Aucun renseignement disponible.  
Aucun renseignement disponible.  
Aucun renseignement disponible.  
Aucun renseignement disponible.  
Aucun renseignement disponible.  
Aucun renseignement disponible.  
Aucun renseignement disponible.  
Aucun renseignement disponible.  
Aucun renseignement disponible.  
Aucun renseignement disponible.

**Mesures numériques de la toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 12460 mg/kg  
ETAmél (cutané) 99999 mg/kg mg/l

**Renseignements sur les composants**

Attention - Ce mélange contient une substance non encore testée complètement

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
C.I. Pigment Blue 15 147-14-8	> 10000 mg/kg ( Rat )	-	-
Polypropylene glycol 25322-69-4	= 3750 mg/kg ( Rat ) > 2 g/kg ( Rat )	-	-
Alcohols, C11-14-iso-, C-13-rich, ethoxylated 78330-21-9	= 1350 mg/kg ( Rat )	-	-
2-Propenoic acid, butyl ester 141-32-2	= 2680 mg/kg ( Rat )	= 2001 mg/kg ( Rabbit )	= 10.3 mg/L ( Rat ) 4 h

**Cancérogénicité**

*Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.*

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Effets écotoxicologiques**

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

**Renseignements sur le produit**

**Toxicité aiguë aux poissons**

Aucun renseignement disponible

**Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques**

Aucun renseignement disponible

**Toxicité aiguë aux plantes aquatiques**

Aucun renseignement disponible

**Persistance et dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

**Mobilité dans des milieux environnementaux**

Aucun renseignement disponible.

**Ozone**

Non applicable

**Renseignements sur les composants**

**Toxicité aiguë aux poissons**

Aucun renseignement disponible

**Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques**

Aucun renseignement disponible

**Toxicité aiguë aux plantes aquatiques**

Aucun renseignement disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthode d'élimination des déchets dangereux**

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>DOT</b>	Non réglementé
<b>TMD</b>	Non réglementé
<b>ICAO</b>	Non réglementé
<b>IMDG / OMI</b>	Non réglementé



## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Inventaires internationaux

**TSCA : États-Unis** Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.  
**LIS : Canada** Non - Les composants ne sont pas tous énumérés.  
Un ou plusieurs composants figurent à la Liste extérieure des substances du Canada.

### Règlements fédéraux

#### SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

#### SARA 313

Section 313 of Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA). This product contains a chemical or chemicals which are subject to the reporting requirements of the Act and Title 40 of the Code of Federal Regulations, Part 372

<u>Nom chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>% en poids</u>	<u>CERCLA/SARA 313</u> <u>(de minimis concentration)</u>
C.I. Pigment Blue 15	147-14-8	14.34267-14.34	1.0


#### Clean Air Act, Section 112 Hazardous Air Pollutants (HAPs) (see 40 CFR 61)

Ce produit contient les HAPs suivants :

*Aucun*

### États-Unis - Réglementations des États

#### Proposition 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Méthylisobutylcétone, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

#### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie
C.I. Pigment Blue 15		X	X
2-Propenoic acid, butyl ester	X	X	X

**Légende**

X - Inscrit

**Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**

**INRP - Sections 1-4**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

<u>Nom chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>% en poids</u>	<u>INRP - Sections 1-4</u>
2-Propenoic acid, butyl ester	141-32-2	0.2055029-0.21	Listed

**INRP - Section 5**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Aucun

**SIMDUT État réglementaire**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**HMIS**

Risques pour la santé	1
Inflammabilité	0
Réactivité:	0
Protection individuelle	-

**Légende HMIS**

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

\* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

**AVERTISSEMENT !** Si vous déchargez, sablez, ou enlèvez la vieille peinture, vous pouvez libérer la poussière de

plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. L'EXPOSITION À LA POUSSIÈRE DE PLOMB PEUT CAUSER UNE MALADIE SÉRIEUSE, TELLE QUE DES DOMMAGES AU CERVEAU, PARTICULIÈREMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DEVRAIENT AUSSI ÉVITER L'EXPOSITION. Porter un appareil respiratoire approuvé par NIOSH pour contrôler l'exposition au plomb. Nettoyer soigneusement avec un aspirateur HEPA et une lavette humide. Avant de commencer, trouver le moyen de vous protéger et votre famille en contactant the National Lead Information Ligne directe au 1-800-424-LEAD ou connectez vous au: [www.epa.gov/lead](http://www.epa.gov/lead).

**Préparée par** Service de la gestion responsable des produits  
Benjamin Moore & Cie  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
800-225-5554

**Date de révision :** 17-juil.-2024  
**Justification de la révision** Non disponible

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

**Fin de la fiche signalétique**